



ERAMET

Le 25 septembre 2008

MODIFICATION DES MOYENS ALLOUES

AU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément aux termes du contrat de liquidité confié par la société ERAMET à la société EXANE BNP PARIBAS, les moyens suivants ont été affectés au contrat de liquidité en date du 25/09/08:

- 16 millions d'Euros.

Il est rappelé que lors du bilan précédent, en date de dénouement du 30 juin 2008, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2 173 titres ERAMET
- 6 937 391 € (en sicav monétaires et disponibilités)